

**Avis de l'Autorité sur le projet de modification de la procédure de départ face au sud vers le nord  
sur l'aérodrome de Marseille – Provence**

Par lettre en date du 20 mai 2009, la chef du service de la navigation aérienne sud sud-est a transmis pour avis, le projet de modification de la procédure de départ face au sud des aéronefs vers le nord sur l'aérodrome de Marseille – Provence. Cette procédure est en vigueur sans modification depuis 1989 et utilisée environ 95 jours par an.

Lors de la réunion plénière du 17 juin 2009, les membres de l'ACNUSA ont examiné les différentes pièces de ce dossier, notamment :

- le résumé des étapes du dossier dont la création en 2006 d'un groupe de travail présidé par le sous-préfet d'Istres sous forme de commission consultative de l'environnement élargie à l'Association de Défense de l'Environnement des Vitrollais (ADEV) ;
- l'étude de juin 2007, établissant - avant toute modification – la répartition de l'ensemble des nuisances sonores sur les communes de Marignane, les Pennes Mirabeau, Saint-Victoret et Vitrolles;
- l'étude environnementale de janvier 2008, présentant l'impact sur la circulation aérienne des propositions de trajectoires élaborées par le groupe de travail dont une recueillait l'approbation de tous les participants ;
- l'étude de juin 2008 qui en raison de l'opposition a posteriori de l'ADEV, portait sur les impacts environnementaux des quatre nouvelles trajectoires proposées par celle-ci ;
- l'avis de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Marseille – Provence réunie le 25 novembre 2008 : 16 voix pour la trajectoire dite du «groupe de travail», 3 pour les trajectoires 1 et 2 proposées par l'ADEV et 8 abstentions. La commission a considéré que la proposition du groupe de travail diminuait sensiblement le nombre de personnes survolées à Vitrolles (2 000 en moins) et qu'elle n'entraînait pas de transfert de nuisances sur d'autres communes.

Les membres de l'Autorité tiennent à souligner le travail des services de l'Etat tant sur leur disponibilité que sur le nombre, le coût et la qualité des études réalisées depuis 3 ans.

Parmi les différentes procédures étudiées, seule la trajectoire élaborée par le groupe de travail présente un gain environnemental et une amélioration technique de la circulation aérienne actuelle et future. L'ACNUSA donne un avis favorable à ce projet.

Néanmoins et compte tenu des résultats de sa campagne de mesurage acoustique réalisée dans les quartiers sud de Vitrolles, l'Autorité estime que l'amélioration de la situation de ces quartiers passe aussi par le remplacement des aéronefs les plus nuisants par d'autres d'un niveau sonore inférieur.